

Annexe 3

Fonction	enseignement
Nature du poste	chaire
Nature de la spécificité	Théâtre
Discipline	Lettres classiques
N°UAI établissement	0750648x
Nom établissement	Lycée Victor Hugo
Adresse établissement	27, rue de Sévigné 75003 Paris
N° téléphone établissement	01 49 96 41 60
Personne à contacter (titre, nom, prénom, fonction)	Isabelle de RIGAL, proviseure
Précisions concernant la spécificité du poste (type d'enseignement, public, contexte établissement)	Le lycée Victor Hugo, situé dans le quartier historique du Marais à Paris, est un établissement public intégré dans une cité scolaire incluant un collège. Il accueille environ 510 élèves, avec une population en légère diversification sociale depuis la réforme AFFELNET (2022) et l'ouverture de la filière STMG : l'indice de position sociale (IPS) moyen est de 138,9, et le taux de boursiers atteint 22 % en 2024 (contre 16,7 % en 2020), dépassant la moyenne académique. L'établissement, majoritairement féminin (59,8 % en 2024), propose une offre de formation variée : filière générale, section technologique STMG (depuis 2022), et options (théâtre, LSF, latin, grec) ainsi qu'une offre linguistique (ESABAC, allemand, espagnol, italien). Les élèves, issus de milieux sociaux contrastés, bénéficient d'un encadrement stable, avec 46 enseignants (dont 8,6 % de contractuels en 2023) et une équipe éducative complète (CPE, infirmière, AED, services civiques).
Contraintes particulières d'exercice (Volume horaire concerné par l'exercice de missions spécifiques, connaissances théoriques, pratiques, utilisation de matériels spécifiques, ...)	4 heures d'enseignement minimum en Théâtre (option ou spécialité), partagé avec un enseignement de lettres et de latin et/ou grec. Histoire du théâtre, connaissances dramaturgiques et scénographiques, connaissances techniques, authentique culture de spectateur. Connaissance diachronique des liens qui unissent le théâtre à la littérature et à la pratique de la langue, ainsi qu'aux beaux-arts (architecture entre autres) à la musique et au cinéma. Capacité à mettre en œuvre un enseignement artistique qui repose sur l'articulation entre pratique, théorie et culture (école du spectateur) Capacité à mettre en place des progressions annuelles et pluriannuelles qui articulent concrètement les rapports entre l'enseignement du Théâtre et les Lettres, l'Histoire, l'Histoire des arts, l'ensemble des domaines qui peuvent contribuer à donner une vision claire de l'unité des courants artistiques. Connaissances du cadre institutionnel et partenarial (structures culturelles, intervenants professionnels et dispositifs dans lesquels s'inscrit le partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture)

Annexe 3

	Capacité à travailler en équipe et à conduire un partenariat avec un artiste professionnel, y compris dans l'enseignement de la pratique.
Définition des missions (Enseignement, partenariat, conduite et suivi de projets, ...)	Charge de travail conséquente et exigeante : missions d'enseignement, travail en équipe avec l'autre collègue en charge des enseignements Théâtre, travail en partenariat avec les structures culturelles partenaires de l'établissement, conduite et suivi de projets artistiques dans chacun des groupes avec restitutions (1 par trimestre) pour chaque groupe, mobilité annuelle en partenariat avec un établissement scolaire à l'étranger avec les élèves de la section théâtre dans le cadre de l'accréditation ERASMUS + détenue par l'établissement
Compétences souhaitées	Être titulaire d'un CAPES/AGREG de lettres classiques et de la certification complémentaire Arts – Théâtre (la production de la note obtenue, et de l'arrêté rectoral l'attestant, pourra être demandée)
Expérience professionnelle antérieure souhaitée Visa chef d'établissement : 	Expérience en section théâtre (CHAT, S2TMD ou CPGE) souhaitée Visa inspecteur : Ludovic FORT, IA-IPR lettres classiques, théâtre 